



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1743
SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

Crédit de 540 500 francs destiné aux études pour la création d'espaces de détente végétalisés et ombragés: mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-9 «Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés» (PR-1743)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'acceptation de l'initiative populaire communale 9 (IN-9) par le Conseil municipal le 14 janvier 2025;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 67 oui contre 9 non

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 540 500 francs destiné aux études pour la création d'espaces de détente végétalisés et ombragés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 540 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama